

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP lance un appel d'offres pour la sélection d'agence(s) de conseil en vote aux assemblées générales

Paris, le 25 juin 2019 – Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique ISR, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP), lance un appel d'offres ouvert pour sélectionner un ou des fournisseurs de recherche afin de l'assister dans l'analyse des résolutions soumises au vote des actionnaires par les entreprises dont il détient des actions à travers les portefeuilles gérés pour son compte par des sociétés de gestion.

Afin de consolider sa démarche d'investisseur socialement responsable, l'ERAFP a adopté en 2012 des lignes directrices en matière d'engagement actionnarial comprenant une politique de vote qui lui est propre. Dans ce contexte, l'ERAFP a souhaité renouveler son recours aux services d'agences de conseil en vote pour l'assister dans l'application de sa politique de vote socialement responsable et lance un appel d'offres composé de deux lots :

Lot 1 – Analyse des assemblées générales de sociétés françaises

Le lot 1 aura pour objet le conseil en vote pour des assemblées générales françaises selon la politique de vote de l'ERAFP. La prestation aura aussi pour vocation d'assister l'ERAFP dans la mise à jour de sa politique de vote pour les assemblées générales des sociétés cotées françaises.

Lot 2 – Analyse des assemblées générales de sociétés internationales (hors France)

Le lot 2 aura pour objet le conseil en vote pour des assemblées générales internationales (hors France) selon la politique de vote de l'ERAFP. La prestation aura aussi pour vocation d'assister l'ERAFP dans la mise à jour et l'adaptation de sa politique de vote aux contextes des marchés dans lesquels sont cotées les entreprises représentées dans le portefeuille d'actions de l'ERAFP.

Ce marché sera conclu pour une durée de trois ans.

Le dossier de consultation est disponible sur www.achatpublic.com. Un lien vers cette plateforme est également disponible sur le site Internet du RAFP (www.rafp.fr).

La date limite de remise des soumissions est fixée au 17 juillet 2019 à 12 heures (heure de Paris).

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 32 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme ; Progrès social ; Démocratie sociale ; Environnement ; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 42000 employeurs et près de 2 milliards d'euros à investir chaque année Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle assise sur les primes pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → www.rafp.fr

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E alice.blais@erafp.fr